

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf juin 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Lionel AUDION	donne procuration à	M. le Maire
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

12. Programme d'amélioration des espaces extérieurs du groupe scolaire de la Salentine

Madame VIGNAUX et Monsieur GUILLON rapportent :

L'école de la Salentine a bénéficié d'une opération de réhabilitation de son patrimoine bâti en 2021-2022. A l'occasion de la reprise nécessaire des espaces

publics qui la desservent, la ville a questionné l'opportunité de répondre aux enjeux de sécurisation des abords de l'école et de désimperméabilisation des espaces publics, répondant en cela à la promotion de l'écomobilité scolaire, à la confortation du maillage de continuités douces et à la stratégie de rafraîchissement et de végétalisation de la ville, issue de son étude cadastre vert.

I. LE PERIMETRE DU PROJET

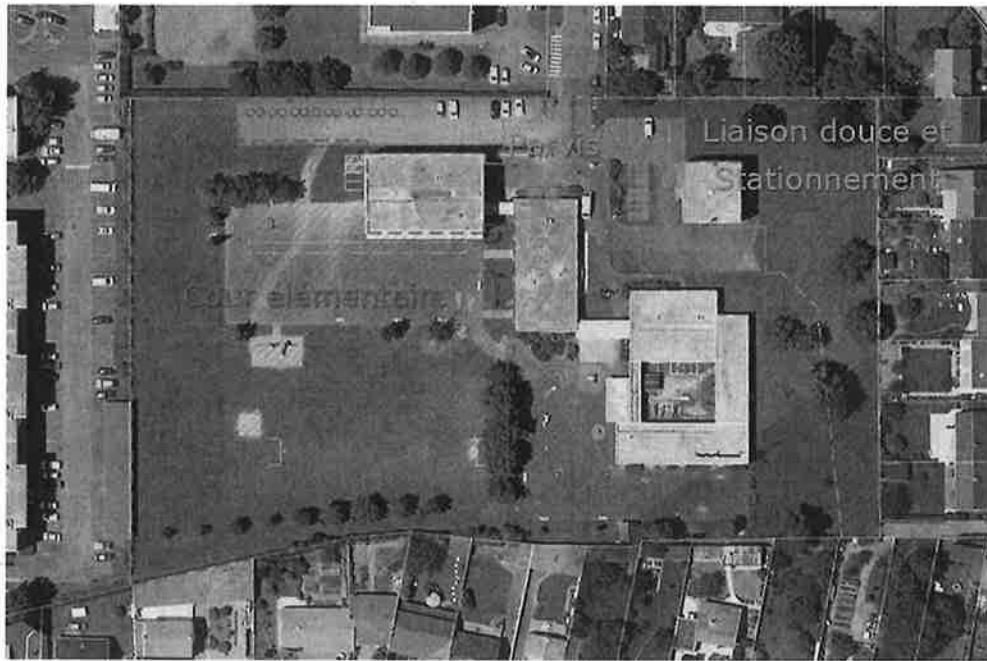
Le Groupe Scolaire de la Salentine se situe au sud du quartier de Cholière.

En fond d'impasse, desservi par l'Allée des Tilleuls, il est entre la Route la Paquelais et la Rue de Cornouaille.



Le projet porte sur une surface de 12 608m² et se détermine par 2 entrées.

- **Les abords immédiats de l'école** pour une surface globale de 5 088 m², décomposée de la façon suivante : le parvis (1 080m²) et la gestion de son accès pour favoriser les mobilités actives en toute sécurité (liaison douce et stationnements : 4 008m²).
- **La cour de l'école élémentaire** pour une surface de 7 520 m²



Plan actuel

II. LES OBJECTIFS GLOBAUX

L'opération consiste à améliorer le fonctionnement de la poche de vie :

- En facilitant la perméabilité des secteurs résidentiels d'habitats individuels et collectifs par l'ouverture de cheminements piétons,
- En apaisant les circulations et en favorisant les modes actifs notamment aux abords de l'école,
- En participant au rafraîchissement de la ville, sur un secteur identifié comme îlot de chaleur,
- En offrant à tous les usagers et riverains une qualité de l'espace public, tout en renaturant la ville et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

III. UN PROJET CONCERTÉ A TOUTES LES ETAPES

Le projet a fait l'objet d'une démarche de concertation avec les usagers et acteurs éducatifs du groupe scolaire : 4 temps de rencontres ont eu lieu entre janvier 2022 et mai 2022. La ville a également travaillé avec Atlantique Habitation (bailleur social à proximité) pour la création de la continuité piétonne (2 réunions).

Au stade esquisse, la ville a rencontré les riverains et les représentants des parents d'élèves pour présenter les différents scénarii d'aménagement du parvis des abords de l'école et les principes de sécurisation des différents flux de circulation. Des remarques concernant la sécurisation plus large de la poche de vie en terme de vitesse et de traversées piétonnes ont également été remontées à Nantes Métropole.

La gouvernance partagée se poursuit en associant les acteurs directs du groupe scolaire : les directrices des maternelle et élémentaires et les agents du scolaire et périscolaire sont associés au comité technique du projet.

IV. LE CONTENU DU PROJET

A. Les abords immédiats de l'école : parvis, liaison douce et stationnements

1. Les objectifs

- Créer une liaison douce inter-quartiers, de la route de Vannes à la coulée verte de Cornouaille
- Réorganiser la desserte de l'établissement scolaire pour assurer une plus grande sécurité à ses usagers et encourager l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture (séparation des flux, mise en place d'équipements mode doux).
- Concevoir un espace sécurisé pour tous, conjuguant l'éveil de l'enfant, le développement de l'appétence pour la nature, la qualité environnementale et paysagère
- Travailler les aménagements pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales (désimperméabilisation et renaturation, revêtements perméables)
- Participer au développement de la canopée (plantation brise-soleil, verger)

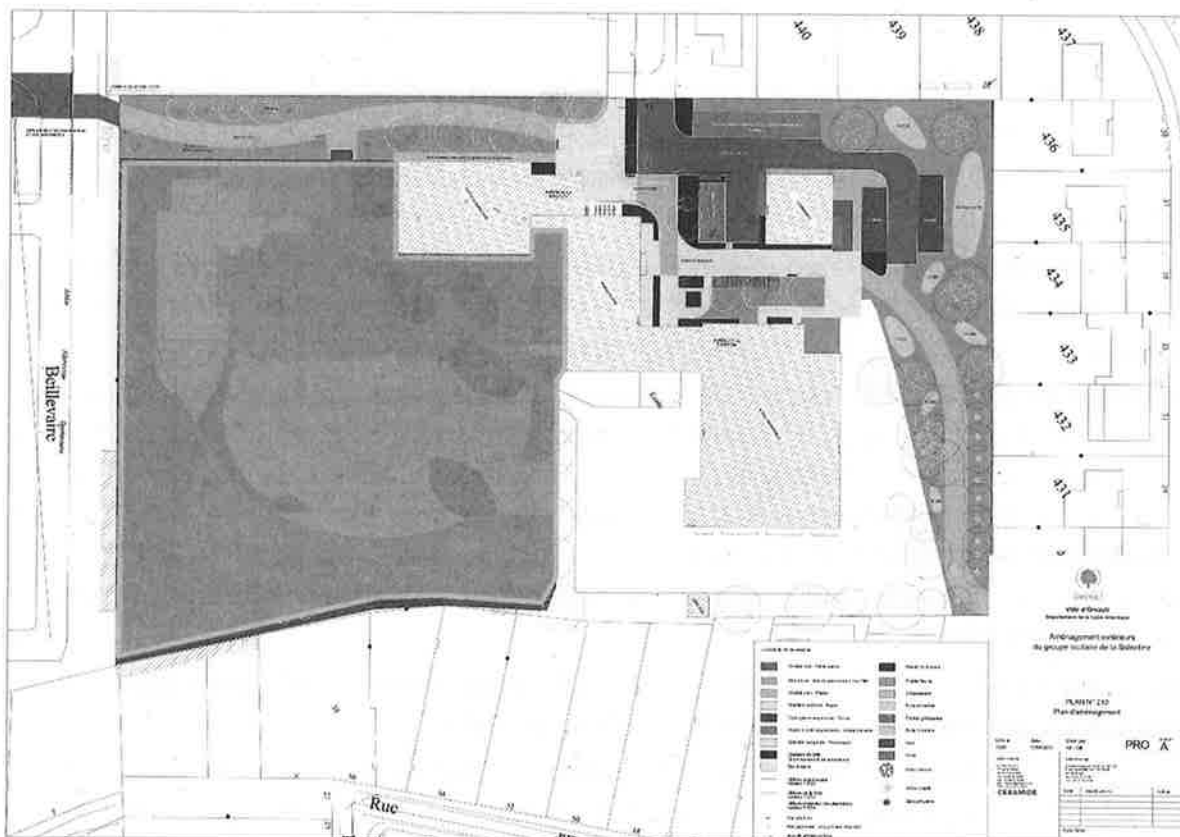
2. Le projet

Le projet prévoit le déplacement de la zone de stationnement du sud vers le nord de la parcelle.

- La zone libérée sera alors uniquement affectée à une liaison piétonne en revêtement perméable et paysagé, reliant l'école à la route de la Paquelais. La surface des anciennes places de stationnement sera intégralement désimperméabilisée.
- Le nombre de places créées au nord est rationalisé, leur traitement technique se fera autant que possible en semi perméable.

Le parvis de l'école sera affirmé pour favoriser la lecture des entrées de la maternelle et de l'élémentaire. La végétalisation affirmée permettra d'apaiser les interactions sur l'emprise.

Deux zones de stationnement vélos seront mise en œuvre dont une couverte par un abri vélo. Les zones d'emplacement vélos seront, elles aussi, désimperméabilisées.



PLAN MASSE DU PROJET

3. Chiffrage des abords AVP :

Montant travaux AVP – hors parvis immédiat Hors aléas	Montant
TOTAL en € HT	165 067,00 €
TOTAL en € TTC	198 080,40 €

B. La cour élémentaire de l'école

1. Les objectifs

Il s'agit de faire évoluer la cour de l'école élémentaire vers une « cour nature ».

Le projet a pour objectif plus spécifique :

- La renaturation des cours d'école en prenant en compte la diversité des usages pour les enfants.
- La reconnexion des enfants avec la nature (démarche participative et éducative dans le programme de plantations).
- Le renforcement de l'îlot de fraîcheur (développement de la surface de la canopée, effet brise soleil des plantations, création d'un milieu frais)
- Le développement de surfaces d'infiltration des eaux pluviales (désimperméabilisation, mise en scène du chemin de l'eau)

2. Le projet

Le projet prévoit d'affirmer des zones clairement identifiées aux activités pratiquées sur l'équipement afin de permettre une place de toutes et tous sur la cour.

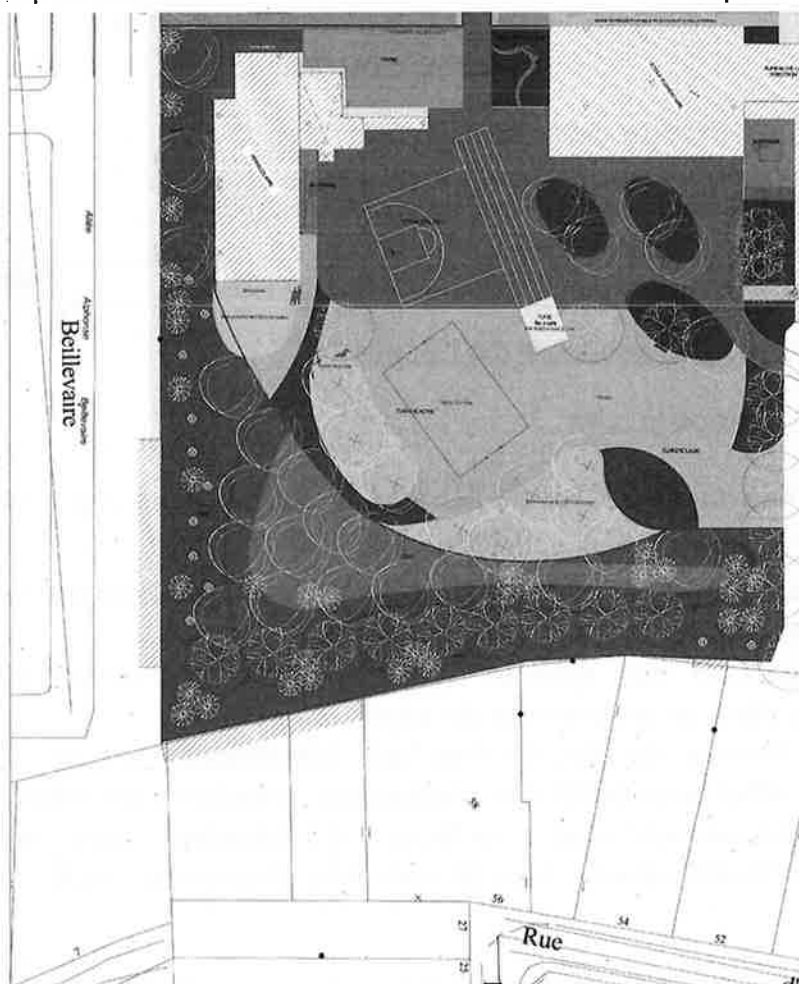
L'objectif est de limiter les exports de matière et d'en faire usage au maximum sur le nouveau projet.

La partie enrobée de la cour a été limitée et des îlots sont découpés en son sein pour pouvoir prévoir la plantation d'arbres structurants permettant un rafraîchissement de la cour et des façades.

La zone prairiale est reprise de manière à assainir la surface et en permettre l'usage au maximum durant l'ensemble de l'année scolaire. Une noue en fond de cour est prévue pour collecter les eaux de drainage et favoriser le développement d'un milieu complémentaire sur l'emprise de l'école. En fond de parcelle, afin d'améliorer le traitement paysager des limites de cour avec les habitations (individuelles et collectives), un renforcement de boisement est prévu avec une notion de plantation participative.

Les espaces de grand jeu, de calme, de découverte sont favorisés par des ambiances paysagères permettant leur appropriation.

Une zone dédiée à la classe en extérieur est prévue dans le projet. Un cheminement répondant aux normes d'accessibilité est créé depuis la cour.



PLAN MASSE DE LA ZONE DE LA COUR ELEMENTAIRE

3. Chiffrage de la cour AVP :

Montant travaux AVP hors aléas	Montant
TOTAL en € HT	145 497,00 €
TOTAL en € TTC	174 596,40 €

V. ENVELOPPE GLOBALE DE PROJET ET PLANIFICATION

Au stade Avant-Projet Définitif, le montant global du projet est de 420 677 € TTC (Conditions économiques 11/22), intégrant les travaux et les honoraires d'études de maîtrise d'œuvre.

Le calendrier :

Le projet s'inscrit dans le calendrier prévisionnel études et travaux suivant :

- Validation Phase Projet : Juin 2023
- Consultation des entreprises : été 2023
- Attribution du Marché : Septembre 2023

La fin des travaux est prévue début 2024.

VI. SUBVENTIONS

Le projet peut s'inscrire dans le cadre de démarches de financement. Parmi les organismes pouvant assurer une participation financière au projet, la ville a identifié plus spécifiquement pour tout ou partie :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Nantes Métropole

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du programme d'opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions auprès de l'Etat, la région Pays de la Loire, Nantes Métropole, l'agence de l'eau Loire Bretagne ou tout autre organisme en cohérence avec l'ambition du programme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 20 juin 2023

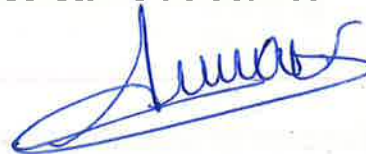
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 20 JUIN 2023

Et par publication le : 20 JUIN 2023